

MAIRIE DE ROYAN  
EXTRAIT  
25 JUN 1964  
COURRIER

-----  
Séance du 11 Juin 1964

OBJET :

REGULARISATION DE  
CREDITS DE L'EXERCICE  
1963

Le 11<sup>er</sup> Juin mil neuf cent soixante quatre, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 4 Juin 1964.

64066

Etaients présents : MM. Meyer, Matras, Rochedereux, Brenusseau, Pouget, Lanoue, Guillaud, Biscaye, Mongrand, Flahaut, Fontanille, Etcheber, Berland, Reix, Melle Fouché, MM. Narteau, Bouchet, Bujard, Gallant, Bétous- Lamussé -

Représentés : M. Mouchot par M. Matras

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDERANT qu'il y a lieu de régulariser quelques crédits tant en section ordinaire, qu'en section extraordinaire de l'exercice 1963, compte tenu des constatations au 29 février 1964 ;

VU l'avis favorable de la Commission plénière du 9 Juin 1964 ;

DECIDE

de voter les autorisations spéciales ci-après :

1. SECTION ORDINAIRE

CHAP.	ART.		
XIV	22	Emploi de la Participation du gas de France et de la Compagnie des Eaux .....	8.562 frs,10
		Complément couvert par la plus-value de recette correspondante Ch. II -art.3, soit au total 9.562 frs,10 ( B.P. 1.000 + A.S.S. 562 frs,10)	

./..

II - SECTION EXTRAORDINAIRE

CHAP. A.R.P.

XIXVII 8 Emploi de la taxe de péage ..... 22.325 frs,54

Complément couvert par la plus-value de  
recette correspondante Ch.VIII -art.15  
( B.P. 60.000 frs + A.S. 22.325,54 ,soit au  
Total : 82.325 frs,54)

XIXVII 21 Emploi du produit de la surtaxe sur le  
courant électrique ..... 5.608 frs,54

Dépense couverte par la recette  
correspondante Ch.VIII -art.17  
( B.P. 15.000 frs + A.S. 5.608 frs,54 ) soit  
au total : 20.608 frs,54 }

XIXVII- 22 Travaux d'assainissement ..... 73.130 frs

Complément couvert par les recettes  
correspondantes inscrites :  
Chap. XIII - art.11 : 15.130 frs  
Chap. XIII - art.12 : 60.000 frs

XIXVII -36 Construction de logements préfabriqués pour  
les rapatriés ..... 248.000 frs

Dépense couverte par la subvention  
correspondante -inscrite Ch. XIII -art.9  
( lettre Préfecture du 24 avril 1963 )

XIXVII 37 Emploi de l'emprunt pour travaux de  
viabilité du " Pré-Moine " en vue de la  
construction d' H.L.M. .... 250.000 frs

Dépense couverte par la recette équivalente  
inscrite Ch. XII - article 7 -

Fait et délibéré à Royan, les mêmes jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre M. Les membres présents à la séance

Pour extrait conforme au registre

Pr le Maire  
l'Adjoint Délégué,

**APPROUVE**

ROCHEFORT-MER, le 24 JUIN 1964

Le Sous-Préfet,



M. MATRAS

